

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Philippe BELTRANDO

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juillet 2026.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Pierre-Yves CHABAUD à Laurent DIAS - Marc VANDEVOIR à Christine LE GALL - Cyril BOSSELUT à Viviane NAUDIN - Nicolas IMPAGNATIELLO à Philippe BELTRANDO - Ludovic COQUILLAT à Alexander DE PALMA - Aline SORINI à Yannick GUSSE.

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET.

N° DELIB_49_2026

**Objet : Modification du tableau des effectifs
des emplois permanents et non permanents**

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient, donc, à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par conséquent, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions, Monsieur le Maire propose la création de :

1 - L'emploi permanent d'un(e) agent(e) de bibliothèque scolaire de l'école élémentaire dont les missions sont les suivantes :

Gestion administrative :

- Sélectionner et acquérir des documents, livres en fonction des besoins et des attentes,
- Cataloguer les nouvelles acquisitions, les recouvrir et mettre à jour le catalogue de la bibliothèque (Biblioboost),
- Classer et organiser les documents afin de les rendre accessibles et utilisables, - Préparer en début d'année les groupes de classe sur le logiciel Biblioboost,

- Préparer en début d'année les cahiers de bibliothèque et les abonnements 'Max' de l'école de loisirs,
- Ranger les livres qui ont été lus pendant le temps périscolaire et pendant les temps d'animation,
- Programmer le désherbage,

Animation :

- Gérer le prêt de livres sous forme d'atelier sur les temps d'animation,
- Diriger des groupes de lecture selon les projets de classes et/ou thématiques travaillées dans l'école élémentaire du CP au CM2,
- Trouver des lectures adaptées aux projets et aux classes en collaboration avec l'équipe enseignante.

- Niveau de recrutement : Catégorie « C »,
- Niveau de rémunération et grades : cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et des bibliothèques,
- Diplôme : niveau IV,
- Durée hebdomadaire : 24 heures,
- Date d'effet : 1^{er} septembre 2026

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel, sur la base des articles L. 332-8 ou L. 332-14 du code général de la fonction publique, dont le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

2 - L'emploi permanent d'adjoint au chef de service opérationnel de la police municipale, dont les missions sont les suivantes :

- Prévenir et maintenir, l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique,
- Rechercher et relever les infractions,
- Rédiger et transmettre les écrits professionnels,
- Accueillir et informer le public,
- Assurer des permanences opérationnelles et organisationnelles du service de police municipale,
- Rédiger des écrits en matière d'urbanisme,
- Gérer les licences de débits de boisson,
- Suivre le déploiement et la maintenance du système de vidéosurveillance de la commune,
- Suivre l'entretien du parc des véhicules et des motos.

- Niveau de recrutement : Catégorie « B »,
- Niveau de rémunération et grades : cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- Diplôme : niveau IV,
- Durée hebdomadaire : 35 heures,
- Date d'effet : 1^{er} septembre 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : CRÉE un emploi permanent de gestionnaire de bibliothèque d'une durée hebdomadaire de 24 heures hebdomadaires, suivant le profil de poste ci-dessus.

Art. 2 : CRÉE un emploi permanent d'adjoint au chef de service opérationnel, à temps complet, suivant le profil de poste ci-dessus.

Art. 3 : MET à jour le tableau des effectifs.

Art. 4 : DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.

Pour : Pour : 28 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre :

Abstentions :

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 juillet 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Philippe BELTRANDO



AR-Préfecture de Marseille

Acte certifié exécutoire

013-211300850-20260710-6-DE

Réception par le Préfet : 10-07-2026

Publication le : 10-07-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA